



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

"Les agents de la CDC ACVI se mobilisent : grève illimitée annoncée"

Date : 20 décembre 2024

Où : Communauté de communes Albères-Côte Vermeille-Illibéris (CDC ACVI)

Quoi : Un préavis de grève illimitée vient d'être déposé.

Quand : Les agents prévoient de se mobiliser à partir du 7 janvier 2025.

Pourquoi : Opposition à la mise en place de la pointeuse et de son règlement.

Qui : Les organisations syndicales FO, FAFPT et CGT.

Comment : Par un rassemblement et des actions devant le siège de la communauté de communes.

Une grève pour défendre le dialogue social et l'équité entre agents

Les trois organisations syndicales FO, FAFPT et la CGT ont annoncé une grève illimitée à compter du 7 janvier 2025. Les agents de la CDC ACVI se rassembleront devant le siège de la communauté de communes pour protester contre la mise en place d'un système de pointeuse et le règlement associé, si aucun accord n'est trouvé d'ici cette date.

Des mesures imposées sans concertation

La décision d'installer des pointeuses dans la collectivité a été prise sans consultation préalable avec les représentants du personnel, en dépit des principes fondamentaux du dialogue social. Trois réunions ont été organisées après coup avec les organisations syndicales, mais aucune des propositions ou remarques formulées n'a été prise en compte. Le règlement présenté reste inchangé, entraînant une forte opposition des agents.

Les points de désaccord majeurs

- **Inégalités de traitement :** Les agents en horaires fixes et ceux en horaires variables et annualisés subissent des disparités importantes.
- **Perte de droits :** La journée de solidarité, initialement compensée par une augmentation quotidienne du temps de travail, doit être rendue une deuxième fois sous forme d'une journée de 7 heures complémentaire, ce qui crée une double imposition injustifiable.
- **Horaires restrictifs :** Les horaires variables sont jugés inadaptés à certains services.
- **Gestion des RTT limitée :** Seulement 50 % des RTT peuvent être placés sur le CET, ce qui est plus restrictif que la loi.
- **Coûts disproportionnés :** Les dépenses liées à ce dispositif se font au détriment de l'aide sociale et de la valorisation des carrières.
- **Refus de la prime pouvoir d'achat :** Une demande légitime des agents a été rejetée.



Un dialogue social au point mort

Les organisations syndicales, élues pour représenter l'ensemble des agents, ont multiplié les initiatives pour maintenir un dialogue social constructif : interventions en CST et F3SCT, courriers adressés au Président de la collectivité, propositions concrètes. Malheureusement, ces efforts sont restés lettre morte. Les agents expriment leur colère face à cette absence de considération, qui alimente un climat de défiance et de frustration.

Un appel à la négociation

Face à cette situation, les organisations syndicales appellent la collectivité à ouvrir une véritable négociation pour répondre aux revendications des agents. Sans avancée significative, la grève illimitée annoncée prendra effet le 7 janvier 2025 devant le siège de la CDC ACVI.

Pour toute demande d'informations complémentaires :

- FO : Secrétaire générale : Carole Delmas : 06 24 27 55 26
- FAFPT : Secrétaire Général : Christophe Fuentes : 06 12 05 02 00
- CGT : Secrétaire Générale : Nathalie Héraclé : 06 10 29 17 94

Les agents et leurs représentants restent déterminés à se faire entendre et à obtenir des conditions de travail équitables et respectueuses des principes de dialogue social.